

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mr HAMON Xavier, Maire

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le **01 décembre 2022**.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le **01 décembre 2022**.

Présents : HAMON Xavier, EVANO Jacques, JEHANNO Anne-Cécile , COJAN Daniel, TILLY Florent, BURLOT Alain, LE POTIER Jacques, LE BOUDEC Isabelle ; CARREE Kévin ; TAILLARD Michel ; ROBIN Julien

Absents ayant donné pouvoir : Adeline COLLIN donne pouvoir à Anne-Cécile JEHANNO, Laëtitia LE HELLOCO donne pouvoir à Xavier HAMON ; Christine LEBON donne pouvoir à Kévin CARREE

Absent : Laurent CAPPEAU

A été nommé secrétaire : Daniel COJAN

Le procès-verbal de la séance du 09 novembre 2022 a été adopté

1- Tarifs communaux 2023-2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- **VOTER** les tarifs pour les années 2023 et 2024 comme suit :

• **Petite Salle de la Mairie :**

Location réunion aux particuliers extérieurs : 60 €

Location pour les familles lors d'obsèques : 40 €

• **Cimetière :**

- Concession (50 ans) : 100 €

- Columbarium (10 ans) : 250 €

- Caveautin (10 ans) : 300 €

• **Pont Bascule :**

- Abonnés : abonnement annuel 25 €

la pesée 2 €

Perte Carte d'abonnement 20€

Monnayeur : de 0 à 5 tonnes 2 €

de 5 à 10 tonnes 3 €

de 10 à 20 tonnes 4 €

de 20 à 30 tonnes 5 €

+ de 30 tonnes 7 €

Salle des Fêtes :

• **Tables, chaises et couverts :**

Il sera demandé un chèque de caution de 200 € pour tout matériel emprunté à la commune (tables, chaises, etc.). Le matériel est à rendre le mercredi qui suit la location.

Salles des Fêtes	LE QUILLIO			
	Commune.		Hors Commune.	
Tarifs	Année 2023	Année 2024	Année 2023	Année 2024
Bal - Bal Mariage - Vin d'Honneur	112 €	120 €	145€	155€
Repas privé 1 jour ou Association	167 €	175 €	225 €	245 €
Repas privé 2 jours	222 €	235 €	280 €	300 €
Loto - Concours de cartes	112€	120€	145 €	150 €
Collation enterrement – Hommage civil – repas à emporter	60 €	60 €		
Matériel				
	21		31	
Couvert complet particulier (Lot de 50 couverts)	€	21 €	€	31 €
	-		-	
Couvert complet asso	€	- €	€	- €
	31		31	
vidéo projecteur (caution 500 €)	€	31 €	€	31 €
	31		31	
sono (caution 500 €)	€	31 €	€	31 €
	25 €		25 €	
Manges-debout	les 5	25 € les 5	les 5	25 € les 5
Forfait entretien (si nécessaire)	30€/h	30€/h	30€/h	30€/h
Bris de vaisselle				
Assiette blanche	prix coûtant			
Assiette - verre à pied				
verre ballon - couvert				
flute				
tasse				
caution réservation	500 €		500 €	
caution bal disco	1 000 €		1 000 €	

○ Tables et chaises

- Habitants de la commune : 1 € la table et les 4 chaises,

- Hors commune : 2 € la table et les 4 chaises

Couverts

- Lot de 25 couverts : 5 €

2- Renouvellement ligne de trésorerie

Le Maire fait savoir à l'ensemble du Conseil Municipal qu'une demande de ligne de trésorerie, d'un montant de 150 000€, a été faite auprès d'une banque : le Crédit Agricole.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **ACCEPTER** la proposition du Crédit agricole : ligne de trésorerie de 150 000 € avec un taux de 2.821% selon les conditions suivantes : Euribor 3 mois moyenné non flooré + marge de 1%. La commission d'engagement s'élève à 0.25 % du montant de la ligne.
- **DONNER TOUT POUVOIR** au maire pour la signature du contrat de renouvellement de ligne de trésorerie
- **CHARGE** Mr Le Maire de l'exécution de la présente délibération

3- Finances : ouverture de crédit Budget Général

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au conseil municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à engager, liquider, et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget précédent.

En application de cet article, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

-AUTORISE Monsieur Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes :

Articles	Rappel BP 2022	Montants (dans la limite des ¼)
2031 – Frais Etudes	64 284€	16 071€
2112- terrain	22 000€	5 500€
2132 – immeuble de rapport	42 500€	10 625€
2151 – réseaux de voirie	118 998.48€	29 749.62€
2152 – installation de voirie	6 000€	1500€
2183 – informatique	1 500€	375 €
2184 – mobilier	1 500€	375 €
2312 - construction	387 257.49€	96 814.37€
2316 – restauration œuvre d'art	17 359.20€	4 339.80€

-CHARGE Mr Le Maire de l'exécution de la présente délibération

- **CHARGE** Mr Le Maire de l'exécution de la présente délibération

4- Décision modificative n°2 budget lotissement clos du verger

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que conformément à la législation en vigueur, les prévisions inscrites au Budget Primitif de l'année peuvent être modifiées au cours de l'exercice par l'assemblée délibérante.

Il est proposé d'apporter les modifications suivantes au titre de la décision modificative n°2 sur le budget lotissement clos du verger

-Compte 66111 : +20€

-Compte 7015 : +20€

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres, décide

22260	COMMUNE de LE QUILLIO	DM n°2 2022
Code INSEE	LOTISSEMENT HAMEAU DU GRAND VERGER	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM n°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	20.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	20.00 €	0.00 €	0.00 €
7015 : Ventes de terrains aménagés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	20.00 €	0.00 €	20.00 €
Total Général		20.00 €		20.00 €

-**APPROUVER** la modification des crédits suivant le tableau suivant :

- **CHARGER** Mr Le Maire de l'exécution de la présente délibération

5- Acquisition de la parcelle ZC 163

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune souhaite acquérir la parcelle ZC 163 appartenant à l'EHPAD de Le Quillio.
La vente s'effectuera au prix de 1€ symbolique pour une superficie de 3701m2.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres, décide

-**APPROUVER** l'acquisition de la parcelle au tarif de 1€. Les frais de notaire seront à la charge de la mairie

-**AUTORISE** Mr Le Maire à signer tout document concernant l'acquisition de la parcelle ZC 163

- **CHARGER** Mr Le Maire de l'exécution de la présente délibération